

# Légende

DESTINATION DES SOLS

### Zones urbaines mixtes

UA - Zone centrale (UAa - UAb - UAc)

UB - Zone à enjeux forts en termes de densification et de reconquête urbaine (UBa - UBb)

UC - Zone périphérique (UCa - UCb - UCc)

### Zones urbaines spécifiques

UJ - Zone de fonds de jardin en contact avec les zones A ou N

UL - Zone d'équipements et services marchands liés

UG - Zone urbaine spécifique d'activités ferroviaires, autoroutières et de services publics

UP - Zone de parcs urbains, squares et éléments de nature urbaine

### Zones urbaines économiques

UEm - Secteur économique à vocation d'activités sauf commerces de détails et services

UEI - Secteur économique à vocation d'activités y compris commerces de détails et services

UEc - Secteur économique à vocation d'activités hors industries soumises à autorisation

## Zones à urbaniser

1AUA - Zone à urbaniser mixte (1AUA1 - 1AUA2 - 1AUA3 - 1AUA4)

1AUL - Zone à urbaniser d'équipements d'intérêt collectif et de développement touristique

## Zones à urbaniser économiques

1AUEm - Secteur à urbaniser à vocation d'activités mixtes sauf commerces de détail et services

1AUEc - Secteur à urbaniser à vocation d'activités hors industries soumises à autorisation

N - Zone naturelle dont zone tampon de 30m autour des coeurs de nature

Njf - Secteur de jardins familiaux

NI - Secteur d'équipements légers de loisirs et sportifs

Nv - Secteur d'accueil des Gens du Voyage

A - Zone Agricole

Ae - Secteur reprenant des activités économiques isolées au sein de la plaine agricole

Ap - Secteur agricole à protéger pour des motifs paysagers Ac - Secteur de corridors de la Trame Verte et Bleue en zone agricole

# OUTILS DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE ET ARCHITECTURALE

---- Haies et alignements d'arbres à protéger Boisements à protéger

//////// Prairies à protéger

Corridors écologiques restreints à préserver (50m)

Parcs et jardins remarquables à protéger Espaces non bâti à protéger

Element de Patrimoine bâti à protéger de niveau 1

Element de Patrimoine bâti à protéger de niveau 2

## PRESCRIPTIONS DIVERSES

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) identifiée par "+"

Emplacements réservés

Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Orientation d'Aménagement et de Programmation en secteur dépourvu de règlement (OAPr)

Périmètre d'Attente d'un Projet d'Aménagement Global (PAPAG)\*

Site concerné par un amendement Dupont

Ligne d'implantation obligatoire

# AUTRES ELEMENTS A TITRE INFORMATIF Limites communales

Emprise bâtie

